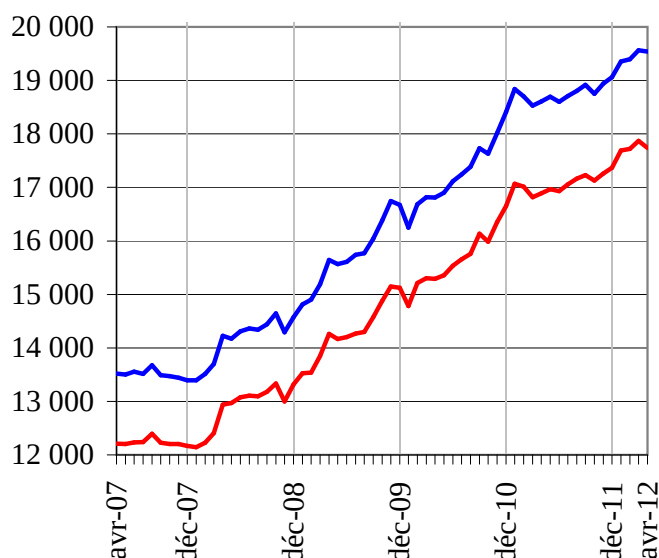


DIECCTE de Guyane

DR Pôle emploi de Guyane

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN GUYANE EN AVRIL 2012



demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
catégories A et A,B,C (cvs)

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 17 738 en Guyane fin avril 2012. Ce nombre diminue de 0,7 % par rapport au mois de mars (soit -132 demandeurs inscrits). Sur un an, il augmente de 5,0 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A augmente de 0,1 % par rapport à la fin du mois de mars 2012 (+7,2 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A, B et C s'établit à 19 537 en Guyane fin avril 2012. Ce nombre diminue de 0,1 % par rapport au mois de mars (soit -24 demandeurs inscrits). Sur un an, il augmente de 5,0 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A, B et C augmente de 0,2 % par rapport à la fin du mois de mars 2012 (+6,4 % sur un an).

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A et A, B, C

Données CVS	avril 2011	mars 2012	avril 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Région Guyane					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	16 890	17 870	17 738	-0,7 %	5,0 %
Catégories B et C (actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite)	1 716	1 691	1 799	6,4 %	4,9 %
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	18 605	19 561	19 537	-0,1 %	5,0 %
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	301	471	479	1,7 %	58,8 %
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	620	922	826	-10,4 %	33,3 %
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	19 526	20 954	20 842	-0,5 %	6,7 %

Pour mémoire :

France entière (CVS-CJO) milliers

Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 919,1	3 125,2	3 129,3	0,1 %	7,2 %
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 314,7	4 582	4 592,0	0,2 %	6,4 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs Guyane: Direccte

* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009).... L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 10 à 12.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

En Guyane, au mois d'avril 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 0,7 % soit 132 demandeurs d'emploi en moins.

Pour les hommes, ce nombre diminue de 1,9 % (+4,4 % sur un an) ; il est stable pour les femmes à +0,0 % (+5,4 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans diminue de 2,0 % (+3,8 % sur un an).

Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans, ce nombre diminue de 1,0 % (+3,4 % sur un an).

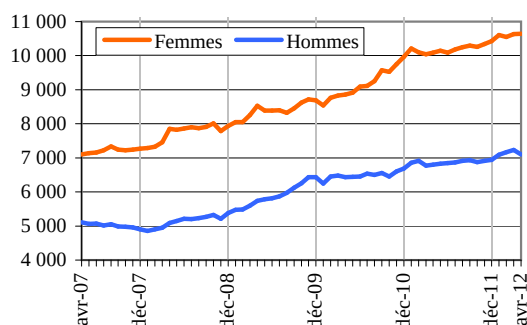
Le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 1,4 % (+12,7 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

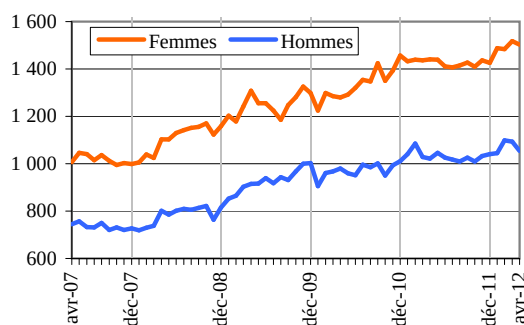
Données CVS	avril 2011	mars 2012	avril 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Guyane					
Hommes	6 800	7 234	7 099	-1,9 %	4,4 %
Femmes	10 090	10 636	10 640	0,0 %	5,4 %
Moins de 25 ans	2 463	2 611	2 558	-2,0 %	3,8 %
Entre 25 et 49 ans	11 564	12 078	11 956	-1,0 %	3,4 %
50 ans et plus	2 862	3 181	3 225	1,4 %	12,7 %
Hommes de moins de 25 ans	1 022	1 093	1 055	-3,5 %	3,2 %
Hommes de 25 à 49 ans	4 331	4 542	4 422	-2,6 %	2,1 %
Hommes de 50 ans et plus	1 447	1 598	1 622	1,5 %	12,1 %
Femmes de moins de 25 ans	1 441	1 518	1 503	-1,0 %	4,3 %
Femmes de 25 à 49 ans	7 234	7 536	7 534	0,0 %	4,1 %
Femmes de 50 ans et plus	1 415	1 582	1 603	1,3 %	13,3 %
Ensemble de la catégorie A	16 890	17 870	17 738	-0,7 %	5,0 %

Sources : Pôle emploi - DARES / calcul CVS Guyane : DIECCTE ESE

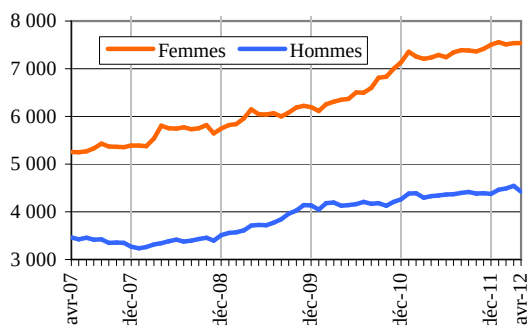
par sexe (cvs)



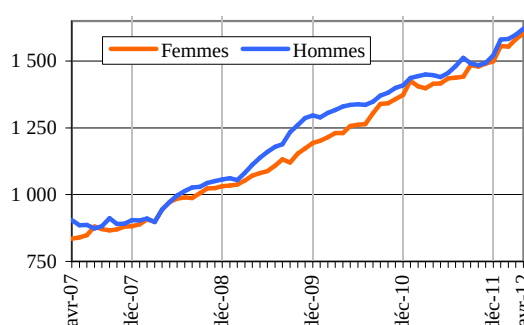
moins de 25 ans (cvs)



entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A, B et C

En Guyane, au mois d'avril 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A , B et C diminue de 0,1 % soit 24 demandeurs d'emploi en moins.

Pour les hommes, ce nombre diminue de 1,0 % (+4,7 % sur un an) ; il augmente pour les femmes de 0,5 % (+5,2 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans diminue de 2,1 % (+2,8 % sur un an).

Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans, ce nombre diminue de 0,3 % (+3,6 % sur un an)

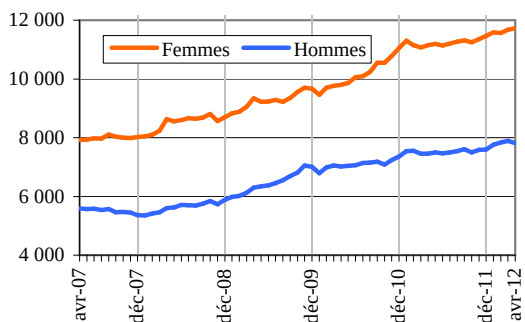
.Le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 2,1 % (+12,5 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A, B et C

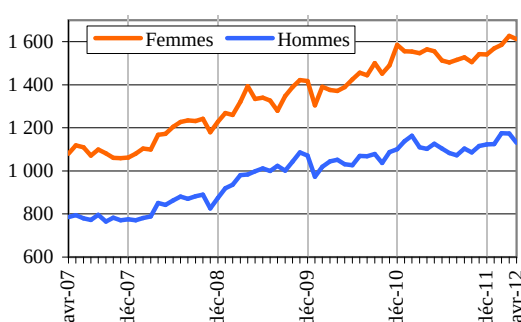
Données CVS	avril 2011	mars 2012	avril 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Guyane					
Hommes	7 459	7 890	7 813	-1,0 %	4,7 %
Femmes	11 147	11 671	11 724	0,5 %	5,2 %
Moins de 25 ans	2 667	2 802	2 743	-2,1 %	2,8 %
Entre 25 et 49 ans	12 810	13 312	13 277	-0,3 %	3,6 %
50 ans et plus	3 128	3 447	3 518	2,1 %	12,5 %
Hommes de moins de 25 ans	1 103	1 174	1 130	-3,7 %	2,5 %
Hommes de 25 à 49 ans	4 791	4 989	4 922	-1,3 %	2,7 %
Hommes de 50 ans et plus	1 565	1 727	1 760	1,9 %	12,5 %
Femmes de moins de 25 ans	1 564	1 628	1 612	-0,9 %	3,1 %
Femmes de 25 à 49 ans	8 020	8 323	8 354	0,4 %	4,2 %
Femmes de 50 ans et plus	1 563	1 720	1 758	2,2 %	12,5 %
Ensemble de la catégorie A	18 605	19 561	19 537	-0,1 %	5,0 %

Sources : Pôle emploi - DARES / calcul CVS Guyane : DIECCTE ESE

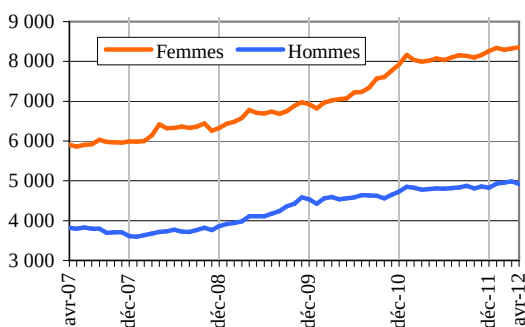
par sexe (cvs)



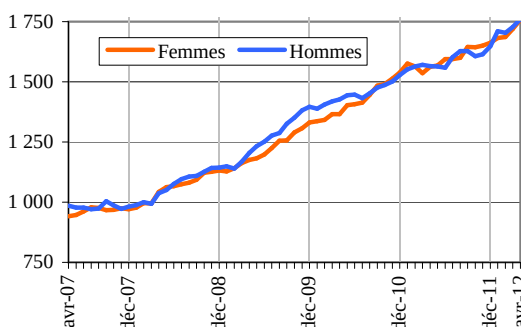
moins de 25 ans (cvs)



entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

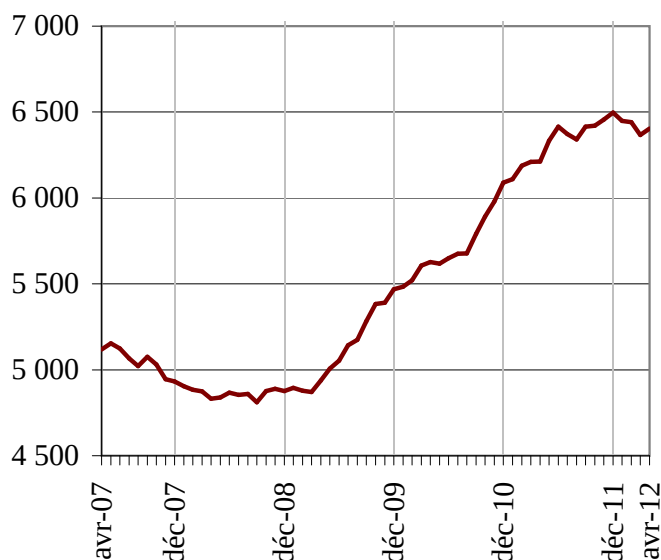
En Guyane, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C depuis un an ou plus augmente de 3,1 % sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de 6,0 % sur un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits

Données CVS	avril 2011	mars 2012	avril 2012	variation sur un mois	variation sur un an
Guyane					
Moins de 1 an	12 393	13 195	13 134	-0,5 %	6,0 %
Plus d'un an	6 212	6 366	6 404	0,6 %	3,1 %
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	33,4 %	32,5 %	32,8 %	+0,2 pt	-0,6 pt
France entière (CVS-CJO) (unité en milliers)					
Demandeurs d'emploi de longue durée					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	+0,0 pt	+0,0 pt

Source : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DRTEFP Guyane / SEPES, Dares.

demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus
(données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Guyane, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C diminuent au cours des trois derniers mois de 4,8 % en moyenne glissante sur six mois. Les entrées pour fin de contrats à durée déterminée augmentent de 6,5 % ; les fins de mission d'intérim diminuent de 0,2 % ; celles pour licenciement économique augmentent de 4,3 % ; les autres licenciements diminuent de 0,3 % ; les démissions augmentent de 2,6 % ; les premières entrées diminuent de 4,2 % ; les reprises d'activité augmentent de 8,0 % ; enfin, les autres cas représentent 61 % des entrées et diminuent de 8,6 %.

Les sorties de catégories A, B et C diminuent en Guyane, au cours des trois derniers mois, de 3,8 % en moyenne glissante sur six mois. Les sorties pour reprise d'emploi déclarées augmentent de 1,4 % ; les entrées en stage augmentent de 70,2 % ; les arrêts de recherche d'emploi diminuent de 9,9 % ; les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation représentent 56 % des sorties et diminuent de 2,8 % ; les radiations administratives diminuent de 19,4 % ; enfin les autres cas diminuent de 6,3 %.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B et C)

	avril 2011	mars 2012	avril 2012	répartition des motifs en %	variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	variation annuelle sur six mois glissants(2)
Données CVS						
Guyane						
Fins de contrat à durée déterminée	445	516	442	17,3 %	6,5 %	15,6 %
Fins de missions d'intérim	39	32	48	1,9 %	-0,2 %	4,3 %
Licenciements économiques (3)	34	50	26	1,0 %	4,3 %	51,2 %
Autres licenciements	72	97	67	2,6 %	-0,3 %	24,2 %
Démissions	56	58	46	1,8 %	2,6 %	6,0 %
Premières entrées	304	363	313	12,3 %	-4,2 %	-10,5 %
Reprises d'activité	39	53	50	2,0 %	8,0 %	14,8 %
Autres cas	1 973	1 823	1 559	61,1 %	-8,6 %	-6,8 %
Ensemble	2 963	2 991	2 551	100,0 %	-4,8 %	-2,0 %

Pour mémoire :

				variation trimestrielle sur trois mois glissants(4)	variation annuelle sur trois mois glissants(5)
Guyane (CVS)	2 963	2 991	2 551	-13,6 %	-7,0 %
France entière (CVS-CJO) milliers	500,3	504,5	498,6	-3,9 %	0,0 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

	avril 2011	mars 2012	avril 2012	répartition des motifs en %	variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	variation annuelle sur six mois glissants (2)
Données CVS						
Guyane						
Reprises d'emploi déclarées	241	291	167	6,4 %	1,4 %	12,6 %
Entrées en stage	60	213	54	2,1 %	70,2 %	114,9 %
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite...)	56	60	55	2,1 %	-9,9 %	-2,1 %
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	1 643	1 452	1 483	56,4 %	-2,8 %	-7,3 %
Radiations administratives	358	271	247	9,4 %	-19,4 %	-11,4 %
Autres cas	565	590	623	23,7 %	-6,3 %	11,2 %
Ensemble	2 923	2 877	2 630	100,0 %	-3,8 %	-0,7 %

Pour mémoire :

				variation trimestrielle sur trois mois glissants(4)	variation annuelle sur trois mois glissants(5)
Guyane (CVS)	2 923	2 877	2 630	-8,7 %	-10,4 %
France entière (CVS-CJO) milliers	493,6	466,1	486,3	-1,6 %	-3,3 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

(1) : Evolution sur les trois derniers mois de la moyenne glissante sur six mois (2) : Evolution sur les six derniers mois par rapport aux mêmes six mois de l'année précédente (3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP, de CTP (4) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (5) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Guyane, au mois d'avril 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 5 965 (soit 33,7 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois d'avril 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C et ayant un droit payable au RSA est de 6 292 (soit 32,2 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 664 au mois de mars 2012 (soit 27,9 % des entrées en catégories A, B et C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B et C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 662 au mois de d'avril 2012 (soit 25,9 % des sorties de catégories A, B et C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

	Effectifs et %	
	mars 2012	avril 2012
Données brutes		
Guyane		
Catégorie A	6 379	5 965
Catégorie B	156	166
Catégorie C	171	161
Catégories A, B, C	6 706	6 292
Catégorie D	127	110
Catégorie E	208	189
Catégories A, B, C, D, E	7 041	6 591
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	35,5 %	33,7 %
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	34,0 %	32,2 %
<i>Pour mémoire :</i>		
France métropolitaine		%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	18,9 %	18,8 %
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	15,7 %	15,5 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

	Effectifs et %	
	mars 2012	avril 2012
Données brutes		
Guyane		
Demandeurs d'emploi en catégorie A		
RSA socle seul	5847	5459
RSA socle et activité	187	173
RSA activité seul	345	333
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C		
RSA socle seul	5935	5531
RSA socle et activité	268	267
RSA activité seul	503	494

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. * définitions consultables dans l'encadré 1 en annexe

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

	Effectifs et %	
	mars 2012	avril 2012
Données brutes		
Guyane		
Entrées		
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	917	664
Part dans l'ensemble des entrées	29,4 %	27,9 %
Sorties		
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	760	662
Part dans l'ensemble des sorties	27,4 %	25,9 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de 8,0 % au cours des trois derniers mois, en moyenne glissante sur 6 mois. Les offres d'emploi non durables diminuent de 17,7 % ; les offres d'emploi durables augmentent, elles, de 4,0 %.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

Données cvs				Effectifs et %	
	avril 2011	mars 2012	avril 2012	Variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	Variation annuelle sur six mois glissants (2)
Guyane					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	276	266	307	4,0 %	2,7 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	310	261	176	-17,7 %	-19,4 %
Ensemble	586	528	483	-8,0 %	-9,6 %
Pour mémoire :				Variation	Variation
				trimestrielle sur trois mois glissants(3)	annuelle sur trois mois glissants (4)
Guyane					
Ensemble des offres collectées	586	528	483	-5,5 %	-20,2 %
France métropolitaine (CVS-CJO) milliers					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	117,9	109,0	104,3	-8,2 %	-8,3 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	161,9	151,7	140,2		
Ensemble	279,8	260,7	244,5	-7,4 %	-9,3 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

(1) : Evolution sur les trois derniers mois de la moyenne glissante sur six mois (2) : Evolution sur les six derniers mois par rapport aux mêmes six mois de l'année précédente (3) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (4) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

DONNEES BRUTES

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par catégorie

<i>Guyane</i>	avril	mars	avril
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012
catégorie A	16 852	17 966	17 706
Catégorie B	719	734	768
Catégorie C	1 038	1 018	1 076
Catégories A, B et C	18 609	19 718	19 550
Catégorie D	335	551	531
Catégorie E	608	860	811

Source : Pôle emploi, DARES

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

<i>Guyane</i>	avril	mars	avril
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012
Hommes	6 832	7 313	7 135
Femmes	10 020	10 653	10 571
Moins de 25 ans	2 289	2 443	2 378
De 25 à 49 ans	11 616	12 215	12 010
50 ans et plus	2 947	3 308	3 318

Source : Pôle emploi, DARES

Inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi et sorties

<i>Guyane</i>	avril	mars	avril
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012
Total des inscriptions	2 773	3 120	2 380
Total des sorties	2 849	2 769	2 559

Source : Pôle emploi, DARES

Offres d'emploi enregistrées

<i>Guyane</i>	avril	mars	avril
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012
- Emplois durables (6 mois ou plus)	237	297	265
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	293	324	165
Total	530	621	430

Source : Pôle emploi, DARES

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à une convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1ème étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2ème étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

Depuis juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et du 1^{er} janvier 2011 dans les DOM est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.